



N° 2026/06

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARRY-LE-ROUET

#### ACTE COMMUNICABLE

SEANCE DU 04 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 février, à 16 h 00,  
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.  
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
En lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de M. René-Francis CARPENTIER, Président du C.C.A.S.,  
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale  
et des Familles

Date de la convocation : le 27 janvier 2026

Nombre de membres	Les membres présents en séance :
En exercice : 13	M. CARPENTIER - Mme GUARINO - M. BARNAKIAN Mme GUIONNET - M. LIVON -
Présent(s) : 09	Mme BISSON GUENOUN - Mme DAUBOL - M. SEGUIN - Mme TRIGNAN
Pouvoir(s) : 01	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Mme BELGACEM à Mme DAUBOL
Absent(s) : 03	Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir : Mme JULIEN - M. POTAUX
Délibération comportant 3 pages	Le ou les membre(s) absent(s) : / M. MARZA

Secrétaires de Séance :

Mme Armelle DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS  
Mme Patricia GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

Mairie de Carry-le-Rouet

C.C.A.S. boulevard des Moulins, 13620 Carry-le-Rouet • 04 42 13 25 59 • [www.mairie-carrylerouet.fr](http://www.mairie-carrylerouet.fr)

**OBJET : AIDES FACULTATIVES DU CCAS DE CARRY-LE-ROUET -  
CLASSE DE NEIGE ANNEE SCOLAIRE 2025/2026**

**RAPPORTEUR : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS**

Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, rappelle aux administrateurs que la classe de neige pour l'année scolaire 2025/2026 pour les élèves de l'Ecole Simone Thoulouze se déroulera du 10 au 20 mars 2026 à Ancelle 05260.

Le Conseil Municipal en séance du 24 septembre 2025 a fixé la participation des parents à 450 € par enfant.

En complément des dossiers étudiés en séance du conseil d'administration du CCAS du 11 décembre 2025, le Président du CCAS présente la demande de participation financière déposée le 22 janvier 2026 par une famille rencontrant des difficultés matérielles pour régler la participation familiale de 450 €.

Le dossier anonymisé est présenté au conseil d'administration du CCAS.

**Oui l'exposé de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ**

**- APPROUVE que la dépense liée à la classe de neige année scolaire 2025-2026 soit provisionnée sur l'exercice 2026, chapitre budgétaire 65, compte 65134 « Aides », en raison du départ des enfants prévu du 10 au 20 mars 2026.**

- 10 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention

**ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ**

**- APPROUVE que la prise en charge du CCAS soit réglée directement auprès du service concerné sous réserve de l'attestation de présence de l'enfant pour ce séjour.**

- 10 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention

**DOSSIER N° 1**

**ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ**

**- APPROUVE une participation financière à 100 % par le CCAS de Carry-le-Rouet soit un montant de 450 € (quatre cent cinquante euros) au bénéfice d'un enfant scolarisé au Groupe Scolaire Primaire de Carry-le-Rouet**

.../...

- 10 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention

Famille

Enfant

Le nom du bénéficiaire fait l'objet d'un classement dans le registre non communicable du CCAS de Carry-le-Rouet.

#### ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- DONNE une délégation de pouvoirs au Président du CCAS pour procéder à la mise en paiement des dépenses au budget du CCAS chapitre 65 – Exercice 2026

- 10 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Sous-Préfecture  
d'Istres  
Le : 17 FEV. 2026  
Et publication ou notification  
Le 17 FEV. 2026



POUR EXTRAIT CONFORME  
FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 4 février 2026

Le Président du C.C.A.S.  
René Francis CARPENTIER  
Maire de Carry-le-Rouet